

Les représentants du peuple français, ... considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

Article 1er : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Article 3 : Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4 : La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5 : La loi n'a le droit de défendre les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6 : La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7 : Nul homme ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant : il se rend coupable par résistance.

Article 8 : La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée

antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9 : Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10 : Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que la manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11 : La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12 : La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Article 13 : Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14 : Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15 : La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16 : Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17 : La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

Exercer ses droits protégés les lanceurs d'alerte. Guider notre quotidien et analyser notre actualité avec la Déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen, 1789.

5^e SALON DU LIVRE DE LANCEUSES ET LANCEURS D'ALERTE À MONTREUIL



conception graphique : Sarah Bruyey

organisé par le Presse Papier et un collectif de bénévoles

LES 22, 23 ET 24 NOVEMBRE 2019

Vivre et agir en Mauricie
le Presse papier
www.deslivresetlalerte.fr

À LA PAROLE ERRANTE
9 Rue François Debergue, MONTREUIL
métro : Croix de Chavaux / ligne 9

@lanceursalertes

VENDREDI
18h00-20h30

19h00-20h30 salle Gradin
ACTUP, 30 ANS D'ALERTE
avec Xavier Cœur-Jolly (ancien vice-

président d'ActUp Paris), Didier Lestrade (journaliste co-fondateur d'ActUp Paris) - Animé par Alexis Poulin

SAMEDI
10h00-19h30

11h00-12h00 salle Gradin
CARTE BLANCHE À JEAN-MARIE DELARUE avec Jean-Marie Delarue (président de la CNCDH) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur du salon)

Hulot), Claire Renauld (étudiante, marches pour le climat) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur du salon)

12h00-13h00 salle Librairie
LANCEURS D'ALERTE, LEURS DROITS DE DIVULGUER avec William Bourdon (avocat, Sherpa) - Animé par Daniel Ibanez

16h00-17h00 salle Librairie
LANCEUSES D'ALERTE, « LES RÉSISTANTES » avec Florence Méréo (journaliste, autrice), Harper et Collins (éditeur) - Animé par Gilles Bruey (libraire)

12h00-13h00 salle Étage
ÉVASION FISCALE, QUI CONSENT À L'IMPÔT ET QUI N'Y CONSENT PAS ? avec Maxime Renahy (lanceuralerte.org, ancien espion), Denis Robert (journaliste, *Le Média*) - Animé par Alexandre Calvez (organisateur)

17h00-18h00
VERNISSAGE DE L'EXPOSITION « LANCEURS D'ALERTE » - Illustrations

13h00-14h30 salle Gradin
GILETS JAUNES : ALERTE POUR LA RÉPUBLIQUE ? avec François Boulo (avocat), Paul Cassia (universitaire en Droit public), Gérard Delteil (auteur), Priscillia Ludosky (Gilet Jaune) - Animé par Nicolas Vescovacci (journaliste, auteur)

17h30-19h00 salle Étage
LANCEMENT D'ALERTE. BILAN DE L'ANNÉE ET PERSPECTIVES avec Jean Philippe Foegle (Maison des lanceurs d'alerte), Nicolas Forissier (lanceur d'alerte UBS, Metamorphosis), Virginie Rozière (ex-députée européenne, protection des lanceurs d'alertes), Elise Van Beneden (avocate, Anticor), Denis Zmirou-Navier (médecin, président de la CNDASPE) - Animé par Antoine Deltour (LuxLeaks)

13h30-15h00 salle Librairie
JOURNALISME EN PÉRIL, JOURNALISME EN QUESTION avec Hélène Constanty (journaliste), Mathias Destal (journaliste, Disclose.ngo), Frédéric Lemaire (ACRIMED) - Animé par Marie-Christine Blandin (ancienne sénatrice)

18h00-19h30 salle Gradin
PAROLES DE LANCEURS D'ALERTE avec Emmanuelle Amar (lanceuse d'alerte "bébés nés sans bras"), Denis Breteau (lanceur d'alerte SNCF), Guylain Cabantous (lanceur d'alerte Haemonetics), Mauricio Garcia Perreira (lanceur d'alerte abattoirs de Limoges), Hella Kherief (lanceuse d'alerte maltraitements en EHPAD), Françoise Nicolas (ex-fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères), Philippe Pascot (auteur, ex-conseiller régional et maire-adjoint à Évry) - Animé par Gilles Bruey (libraire)

14h30-16h00 salle Étage
LA DÉMOCRATIE LOCALE, PREMIER NIVEAU D'ALERTE ? avec Pascal Clouaire (adjoint au maire de Grenoble, CNDP), Gabriel Ullmann (commissaire enquêteur radié), Françoise Verchère (maire et conseillère générale honoraire, Anticor) - Animé par Fabrice Rizzoli (élu local, Crim'Halt, Anticor)

18h00-19h30 salle Librairie
L'ALERTE FACE AUX POLLUTIONS ET RISQUES INDUSTRIELS avec Karim Ben Ali (lanceur d'alerte Arcelor Mittal), Pedro Da Fonseca (journaliste), Roger Lenglet (journaliste, philosophe), Maurice Pichon (maraîcher bio Savoie) - Animé par Mathilde Regis (journaliste)

15h30-17h00 salle Gradin
CLIMAT, POLLUTION, QUALITÉ DE L'AIR, SUBIR OU AGIR ? avec Delphine Batho (députée, ex-Ministre de l'Environnement), Dominique Bourg (universitaire, ex-fondation Nicolas-

la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

DIMANCHE
10h00-18h30

11h00-12h30 salle Gradin
APRÈS L'ALERTE, LA CORRECTIONNELLE avec Patrick Ackermann (délégué syndical Sud PTT, suicides France Telecom), Irène Frachon (pneumologue, lanceuse d'alerte Médiateur) - Animé par Caroline Chaumet (journaliste, Passeurs d'Alerte)

13h30-15h00 salle Librairie
TRAVAIL ET SUICIDE, DU MAL ÊTRE À L'ALERTE ? avec Patrick Cahez (policier en retraite, syndicaliste Sud Intérieur), Jean-René Delépine (syndicaliste SUD Rail), Ivan Du Roy (journaliste, auteur), Pierre Meriaux (inspecteur du travail, FSU), Denis Perreau (secrétaire national de la Confédération Paysanne), Marie Pezé (docteur en psychologie, réseau de consultations Souffrance & Travail) - Animé par Patricia Vioux (consultante médico-social et social)

11h00-12h00 salle Étage
ATELIER LANCEUR D'ALERTE : L'ALERTE ANONYME OU PUBLIQUE Animé par Maxime Renahy (lanceuralerte.org, ancien espion) et Daniel Ibanez (co-fondateur salon)

15h00-16h30 salle Étage
MÉDICAMENTS ET PRINCIPE DE PRÉCAUTION. LE RÔLE DES CITOYENS avec Marine Martin (lanceuse d'alerte Dépakine), Gérard Bapt (ancien député), Emmanuelle Mignaton (lanceuse d'alerte Androcur) - Animé par Thomas Dietrich (ex-conférence nationale de santé)

11h30-12h30 salle Librairie
LITTÉRATURE JEUNESSE, SENSIBILISER À L'ALERTE POUR AGIR PLUS VITE avec Thomas Bout (dirigeant éditions Rue de l'Échiquier), Valérie Cussaguet (directrice éditions Les Fourmis Rouges) - Animé par Catherine Lemoine (libraire)

16h00-17h30 salle Gradin
CHIMIE AGRICOLE, TRAITEMENT DU VIVANT OU EXTERMINATION ? avec Paul François (agriculteur, président de l'association Phyto-Victimes), Stéphane Foucart (journaliste, auteur), Inès Leraud (journaliste, autrice), HK (Kaddour Haddadi) (chanteur, auteur) - Animé par Alexandre Calvez (organisateur)

13h00-14h00 salle Étage
ATELIER LANCEUR D'ALERTE : ÉCRIRE L'ALERTE, LA PREUVE AU CŒUR DES LIVRES Animé par Raymond Avrillier (citoyen engagé, affaires Carignon, sondages de l'Élysée, autoroutes...)

13h30-15h00 salle Gradin
FORCES DE L'ORDRE OU GARDIENS DE LA PAIX ? avec Gaétan Alibert (gardien de la paix, syndicat Sud Intérieur), David Dufresne (journaliste, compilateur twitter des violences policières), Vanessa Langard (gilet jaune mutilée), Raphaël Kempf (avocat), Alexandre Langlois (secrétaire général syndicat Vigi-Ministère de l'intérieur) - Animé par Daniel Ibanez (co-fondateur salon)

16h00-17h30 salle Librairie
NUCLÉAIRE ET APRÈS ? avec David Boilley (président de l'ACRO), Irène Gunepin (retraîtée, militante BureStop), Nadezda Kutepova (réfugiée russe de Maïak), Haruko Sakaguchi (réfugiée de Fukushima) - Animé par Patricia Vioux (consultante médico-social et social)

passer de l'alerte à la lettre

18h30
FIN DU SALON

Restauration et buvette bio sur place toute la durée du salon

